

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## MarS a.s.

### Parachutes de sauvetage

Matériels non approuvés (ATA 25)

#### 1. MATERIELS CONCERNES :

Parachutes de sauvetage ATL-88, ATL88/92-S, ATL-88/90 fabriqués par MarS a.s. (précédemment MarS spol s.r.o.) entre le 30 décembre 1997 et le 11 février 2003 inclus et qui n'ont pas fait l'objet de l'application du Mandatory Service Bulletin n° 1/04/2002.

#### 2. RAISONS :

Depuis le 30 décembre 1997, MarS spol s.r.o. n'a pas de Certificat d'approbation de production conformément au § 17 du Code de l'aviation civile tchèque. Ce fabricant a continué à produire et remettre en service ces matériels après cette date, sans certificat d'agrément. C'est pour cette raison que tous les parachutes de sauvetage ATL-88, ATL88/92-S, ATL-88/90 fabriqués par MarS spol s.r.o. (puis par MarS a.s.) entre le 30 décembre 1997 et le 11 février 2003 inclus ne sont pas navigables pour une utilisation en aviation civile.

Le Certificat d'approbation de maintenance de MarS a.s. a été rétabli le 7 mai 2002. Les Parachutes de sauvetage ATL-88, ATL88/92-S, ATL-88/90 sont navigables pour une utilisation en aviation civile après accomplissement du Mandatory Service Bulletin n° 1/04/2002.

Le Certificat d'approbation de production de MarS a.s. a été rétabli le 12 février 2003 conformément au JAR 21G. C'est pour cette raison que cette Consigne de Navigabilité (CN) est applicable aux parachutes de sauvetage produits seulement entre le 30 décembre 1997 et le 11 février 2003 inclus.

#### 3. ACTIONS ET DELAIS D'APPLICATION :

Les dispositions suivantes sont applicables à la date d'entrée en vigueur de la présente Révision 2 de cette CN.

Les parachutes de sauvetage ATL-88, ATL88/92-S, ATL-88/90 fabriqués par MarS a.s. (précédemment MarS spol s.r.o.) entre le 30 décembre 1997 et le 11 février 2003 inclus sont à renvoyer chez le fabricant (après son accord) pour inspection et application du Mandatory Service Bulletin n° 1/04/2002.

.../...

---

REF. : Czech Republic n° CAA-AD-T-039/2002R2  
Mandatory Service Bulletin n° 1/04/2002.

---

La présente Révision 2 remplace la CN 2002-216-IMP(A) R1 du 21 août 2002.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale : Dès réception à compter du 30 AVRIL 2002**  
**Révision 1 : 31 AOUT 2002**  
**Révision 2 : 16 AOUT 2003**